



DISPOSITION D'EXECUTION DE LA CIBLE CANTONALE CARABINE 50 M

1. Base

Règlement SVTS R002 Edition 12/2012.

2. Dates

Du 01 juin au 28 août 2020.

3. Organisation et exécution

En dérogation de l'art. 1.2 du règlement SVTS R002, les sociétés tirent ce concours dans leur stand respectif, les girons sont suspendus pour l'année 2020 en raison du coronavirus.

4. Programme de tir

4.1 Le programme de tir comporte les cibles « Exercice » et « Cible Cantonale ».

Distance 50 mètres

Visuel Cible à 10 points

Positions : Couché appuyé Juniors U13-U15 (2010-2006) et
Seniors vétérans (dès 1950 et plus âgés)
(A Mentionner sur la feuille de stand)

Couché à bras franc dès U13 (dès 2010 et plus âgés)

Le cumul est interdit

4.2 Cible Exercice

Des passes d'exercices à cinq coups chacune sont autorisées en nombre illimité avant le début de la passe Cible Cantonale.

4.3 Cible Cantonale

1 passe de 10 coups, coup par coup. En cas de tir sur cibles en carton, 2 coups au plus peuvent être tirés par carton.

5. Taxe de tir

5.1 Cible Exercice

Fr. 2.00 par passe pour l'organisateur

5.2 Cible Cantonale

Fr. 9.00 dont Fr. 8.00 à la SVTS et Fr. 1.00 pour la société organisatrice

5.3 Matériel maculé ou perdu

Fr. 0.50 par feuille de stand/mention maculée ou perdue



6. Matériel

6.1 Matériel fourni par la SVTS

- Programme Excel pour saisie des résultats et feuilles de stand.

6.2 Matériel fourni par la société

Les cibles en carton ou bandes pour cible électronique sont à la charge de la société organisatrice.

6.3 Cibles électronique

En cas d'utilisation de cibles électronique, la feuille de stand n'a pas besoin d'être remplie.

Les informations suivantes doivent être sur la bande imprimée : Nom du concours, Nom, Prénom, Société, date de naissance, mention appuyé ou bras franc, catégorie, mention réussie ou non, signature du tireur sur la bande.

7. Distinctions et limites

7.1 Par tireur, mention cantonale :

Elite/Seniors (1999-1961) 90 points

Juniors U19-U21 (2003-2000), Vétérans (1960-1951) 88 points

Juniors U13-U15 (2010-2006) et
Seniors Vétérans (dès 1950 et plus âgés) couché appuyé 88 points

Juniors U13-U17 (2010-2004) et
Seniors Vétérans (dès 1950 et plus âgés) couché à bras franc 86 points

5 mentions donnent droit à une récompense dont la valeur est déterminée par le Comité Cantonal.

Plusieurs mentions donnent droit à la distinction cantonale de bon tireur, selon règlement séparé.

La mention sera remise lors du conseil technique C50m du mercredi 9 décembre 2020.

8. Contrôle des cibles cartons

8.1 La société nomme un responsable du contrôle qui sera chargé d'enregistrer les résultats, il a le droit de jauger les cartons pour déterminer la valeur de l'impact.

8.2 Les cibles devront être gardées par la société, jusqu'à l'acceptation du décompte par le responsable SVTS du concours qui pourra demander la présentation des cibles s'il le juge nécessaire.



9. Informations administratives

9.1 Le nombre de tireurs licenciés est déterminé le **15 mai 2020** sur la base des données du fichier de l'Administration de la Fédération et des sociétés à cette date.

10. Décomptes

10.1 La société organisatrice doit envoyer au plus tard le samedi 29 août 2020 par courrier A ou colis prioritaire les feuilles de stand ou bandes de contrôle, les rapports de tir (à envoyer aussi par courriel), les décomptes et le matériel non utilisé au responsable cantonal du concours.

10.2 Le paiement des redevances à la SVTS doit s'effectuer simultanément avec le retour du décompte.

11. Adresse du responsable

Claude Guex
Route d'Orbe 63
1400 Yverdon-les-Bains

Courriel clguex@bluewin.ch
Mobile 079 782 57 37

12. Dispositions finales

Ces dispositions d'exécution :

- Remplacent tous les documents antérieurs
- Ont été approuvées par la commission de tir C50m le 04.05.2020
- Entrent immédiatement en vigueur.

Société Vaudoise des Tireurs Sportifs

Yves FURER
Président Cantonal

Claude GUEX
Responsable du concours